



N° 11176 * 18
Formulaire obligatoire
(article 40A de l'annexe III
au code général des impôts)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REVENUS NON COMMERCIAUX
ET ASSIMILÉS
RÉGIME DE LA DÉCLARATION
CONTRÔLÉE

N° 2035-SD – 2016

Jours et heures de réception du service

Adresse du service où cette déclaration doit être déposée

Identification du destinataire

Adresse du déclarant (Quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire)

S.I.E.	N° dossier	Clé	Régime	IFU
DÉCLARANT N° siret <input type="text"/>				N° de téléphone <input type="text"/>

Attention : Toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de déposer par voie dématérialisée leur déclaration de résultats et ses annexes. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Indiquez ci-contre les éventuelles modifications intervenues (ancienne adresse en cas de changement au 1^{er} janvier précédent, rectification des informations préidentifiées sur la déclaration, etc.) :

Adresse des cabinets secondaires :

Adresse du domicile du déclarant :

Nature de l'activité : Date de début d'exercice de la profession :

SI VOUS ÊTES MEMBRE : Dénomination et adresse du groupement, de la société :

- d'une société ou d'un groupement exerçant une activité libérale et non soumis à l'impôt sur les sociétés
- d'une société civile de moyens

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ANNÉE 2015 OU À LA PÉRIODE DU : **AU** (si l'activité a commencé ou cessé en cours d'année)

RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (Ces résultats sont à reporter sur la déclaration de revenus n° 2042) voir renvois à la notice

1- Résultat fiscal (report des lignes 46 ou 47 de l'annexe 2035 B) Bénéfice : **Déficit :**

Revenus de capitaux mobiliers (y compris les crédits d'impôt) ④

2- Plus-values ③ à long terme imposable au taux de 16 %	à long terme exonérées (art. 238 <i>quindecies</i> du CGI)	à long terme dont l'imposition est différée de 2 ans (art.39 <i>quindecies</i> I-1 du CGI).....
à long terme exonérées (art. 151 <i>septies</i> du CGI)	à long terme exonérées (art. 151 <i>septies</i> A du CGI).....	à long terme exonérées (art. 151 <i>septies</i> B du CGI).....

3- Exonération et abattements ③ et ④ pratiqués (cocher la case ci-dessous correspondant à votre situation)

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* : Sur le bénéfice : Sur les plus-values à long terme imposables au taux de 16 % ...

Entreprise nouvelle, art. 44 *quindecies* : Activité exercée en zone franche urbaine art. 44 *octies* ou art. 44 *octies* A : Autres dispositifs : ... Date de création (ou d'entrée) dans un des régimes visés ci-avant :

Zones franches DOM, art. 44 *quaterdecies* : Activité éligible à l'exonération en faveur des jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies* A : Date de début d'activité (ou de création) dans le régime visé ci-avant :

Viseur conventionné **AA**

Nom, Adresse, Téléphone, Télécopie

-du professionnel de l'expertise comptable :

-du conseil :

-de l'association agréée :

-N° d'agrément de l'AA :

A le

Signature et qualité du déclarant

RÉGIME DE LA DÉCLARATION CONTRÔLÉE

NOM ET PRENOMS ou DÉNOMINATION :			
N° SIRET			

II - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES c

Nature des immobilisations cédées	Date d'acquisition	Date de cession	Valeur d'origine	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values	
							à court terme	à long terme
			1	2	3	4	5	6

Plus ou moins-value nette à court terme (à reporter ligne CB ou CK de l'annexe 2035 B) →

Vous optez pour l'étalement de la plus-value à court terme : montant pour lequel l'imposition est différée [Ⓒ] → 	Plus-value nette à long terme imposable (à reporter page 1 de la déclaration 2035) →
---	---

Plus-values à court terme exonérées [Ⓒ]		Plus-values nettes à long terme exonérées [Ⓒ] (à reporter page 1 de la déclaration 2035)	
Article 151 septies du CGI	 	Article 151 septies du CGI	
Article 238 quindecies du CGI	 	Article 151 septies A du CGI	
Article 151 septies A du CGI	 	Article 238 quindecies du CGI	
		Article 151 septies B du CGI	

III - RÉPARTITION DES RÉSULTATS ENTRE LES ASSOCIÉS (tableau réservé aux sociétés) D

Nom, Prénom, domicile des associés	Part dans les résultats en %	Répartition			
		du résultat fiscal			de la plus-value nette à long terme
		Quote-part du résultat	Charges professionnelles individuelles	Montant net	
Report des totaux de la dernière annexe					
Totaux →					

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

pour mois

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case Néant ci-contre :

Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

1 NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION									
Nature de l'activité (1)								Code activité pour les praticiens médicaux	
N° SIRET						si exercice en société (2) AV		Nombre d'associés AS	
Résultat déterminé (2) :				d'après les règles «recettes-dépenses» AK			d'après les règles «créances-dettes» AL		
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe CV		Taxe incluse CW		Non assujetti à la TVA AT			
Si vous êtes adhérent d'une association agréée (2)			AM		Année d'adhésion AN		Nombre de salariés AP		Salaires nets perçus AR
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col. 4 du tableau I de la déclaration n° 2035)					DA				

R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais ①	AA
	2	A déduire Débours payés pour le compte des clients ②	AB
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés <input type="text"/>) ③	AC
	4	Montant net des recettes	AD
	5	Produits financiers ④	AE
	6	Gains divers ⑤	AF
	7	TOTAL (lignes 4 à 6)	AG

D É P E N S E S	8	Achats ⑥	BA	
	9	Frais de personnel {	Salaires nets et avantages en nature ⑦	BB
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)	BC
	11	Impôts et taxes ⑧ {	Taxe sur la valeur ajoutée	BD
	12		Contribution économique territoriale	JY
	13		Autres impôts	BS
	14	⑧ Contribution sociale généralisée déductible	BV	
	15	Loyer et charges locatives	BF	
	16	Location de matériel et de mobilier - dont redevances de collaboration ⑨	BW <input type="text"/>	
	17	Entretien et réparations	TOTAL : travaux, fourniture et services extérieurs	
	18	Personnel intérimaire		
	19	Petit outillage ⑩		
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité		
	21	Honoraires ne constituant pas des rétrocessions ⑪	TOTAL : transport et déplacements	
	22	Primes d'assurances		
	23	Frais de véhicules ⑫	TOTAL : transport et déplacements	
24	(cochez la case si évaluation forfaitaire <input type="checkbox"/>) Autres frais de déplacements (voyages...)			
25	Charges sociales personnelles ⑬ : dont obligatoires BT <input type="text"/> dont facultatives BU <input type="text"/>	BK		
26	Frais de réception, de représentation et de congrès	TOTAL : frais divers de gestion		
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone			
28	Frais d'actes et de contentieux			
29	Cotisations syndicales et professionnelles BY			
30	Autres frais divers de gestion	BM		
31	Frais financiers ⑭	BN		
32	Pertes diverses ⑮	BP		
33	TOTAL (lignes 8 à 32)	BR		

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION



DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

N° SIRET Nom et prénom du déclarant ou dénomination: Adresse professionnelle: Code postal : Ville

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ANNÉE	20	OU À LA PERIODE DU :	AU :
A. RECETTES			
Montant net des honoraires ou recettes provenant de l'exercice d'une profession non commerciale		EF	
Gains divers (à l'exclusion des remboursements de crédit de TVA)		EG	
TVA déductibles afférentes aux dépenses visées aux lignes EJ à EP ¹		EH	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles		EN	
TOTAL 1		EI	
B. DÉPENSES			
Achats		EJ	
Variation de stock ²		EK	
Services extérieurs ³		EL	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois ³		EM	
Frais de transports et de déplacements ³		EO	
Frais divers de gestion		EP	
TVA incluse dans les recettes mentionnées ligne EF ¹		EQ	
Taxes sur le chiffre d'affaires et assimilées, contributions indirectes, taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		ER	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		EU	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles		EV	
TOTAL 2		EW	
C. VALEUR AJOUTÉE			
TOTAL 1 – TOTAL 2		EX	
D. COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur la 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)		JU	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	AH		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	AJ		
Période de référence	AK	/	/
Date de cessation	AM	/	/